

Comité Technique Local du 9 décembre : déclaration liminaire

Toulouse, le 9 décembre 2014

Monsieur le Président,

Avec plus de 90% de participation, ce jeudi 4 décembre, les personnels de la Direction Régionale des Finances Publiques de Haute-Garonne ont réaffirmé leur attachement à élire leurs représentants.

Près d'un agent sur trois a de nouveau donné sa confiance aux candidat-e-s de la CGT Finances Publiques pour porter ses revendications. Nous continuerons à nous y employer, porter un syndicalisme de lutte, de rassemblement et de transformation sociale. Et ce sans ambiguïté avec qui que ce soit.



Sept mois, il aura fallu sept mois, pour qu'enfin vous communiquiez les rapports incendie du site de la Place Occitane. Cependant, nous ne pouvons laisser passer une nouvelle fois nos désaccords persistants sur la sécurité des personnels et des bâtiments. Sur la forme, nous condamnons les réponses tardives à nos courriers, réponses par mail, la veille d'un CTL à 18h21. **Cela a un nom, c'est du mépris !**

Sur la forme, vous répondez à côté et, qui plus est, pas à l'ensemble des questions posées. **Ce n'est pas grave, nous irons voir plus haut.**

Lors du CTL du 28 novembre, la **CGT Finances Publiques** avait été la **seule organisation syndicale à aborder la question de la mise en œuvre de l'instruction du 14 novembre sur le dispositif unifié de gestion des équipes départementales de renfort.** Nous avons exigé que, conformément à l'instruction, cette question fasse l'objet d'un point au cours d'un CTL. **Il n'en est toujours rien !**

Or ce matin, vous avez réuni les personnels des équipes de renfort pour leur présenter cette instruction et leur mettre le couteau sous la gorge pour qu'ils se prononcent sur un choix décisif pour leur avenir : rester ou quitter l'équipe de renfort ! **Présentation aujourd'hui aux personnels concernés pour se déterminer en trois jours.**

Cela a un nom, c'est du mépris !

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour évoquer en deuxième lecture le point suivant : **horaires d'ouverture des services au public.**

Tout comme lors de la première lecture, **nous ne changerons pas de position et condammerons ce projet scélérat tant sur le fond que la forme.**

Sur la forme, la manière dont est convoqué ce Comité Technique Local (CTL) par le Président, M Alain Chantereau, illustre, si besoin était, la légèreté du dialogue social dans notre département. Le CTL est l'instance de consultation où siègent les représentants des personnels élus. **Si une Direction, et c'est votre cas, ne respecte pas cette instance, c'est qu'elle se moque crûment des personnels et de leurs représentants.**

Le CTL est régi par un règlement intérieur qui nous a été imposé lors du CTL du 19 février 2013. **Il appartient au Président de veiller à la bonne application dudit règlement.**

Déjà, lors de la dernière instance en date du 28 novembre, nous avons pu noter la méconnaissance grossière des règles. **En témoigne votre tentative de refus de vote d'un point à l'ordre du jour à la demande des organisations syndicales.**

Au regard de l'article 21 du règlement intérieur, nous posons clairement la question : **sur quelle question allons-nous délibérer aujourd'hui, n'ayant pas de document sur lequel statuer ?**

A la remise des pétitions, vous aviez dit les prendre en considération et donc repousser la mise en place des changements d'horaires du 1er janvier au 1er mars. Est-ce toujours le cas ? En l'absence de document, nous nous posons la question.

Pour nous, ce deuxième CTL ainsi convoqué n'a aucune légitimité. Avant d'aller plus loin, nous vous demandons de prendre contact dès à présent avec la Centrale à ce sujet et d'avoir une réponse écrite de leur part avant de poursuivre nos éventuels débats.

De plus, en référence à ce même article, vous aviez jusqu'au 28 décembre pour tenir un deuxième CTL.

Cela témoigne à nouveau de votre mépris envers les personnels et les près de 800 signatures de la pétition intersyndicale remises le 28 novembre. **Votre seul but est d'en finir rapidement et commencer une grande campagne de communication pour convaincre les irréductibles collègues qui sont attachés au service public.**

Sur le fond, si aujourd'hui nous siégeons c'est pour avoir des réponses claires sur les demandes des personnels, à savoir :

- un bilan contradictoire sur l'accueil sous toutes ses formes : physique, téléphonique, mail, courrier. **Allez-vous l'établir ?**
- une étude d'impact des fermetures de l'accueil physique proposées par la DRFIP 31 sur les autres formes d'accueil (téléphonique, mail, courrier). **Allez-vous l'établir ?**
- un processus de discussion, tant en local que national, sur l'accueil : doctrines d'emplois, ergonomie de travail, rémunération, conditions de travail. **Allez-vous l'établir ?**
- la transparence sur le régime indemnitaire lié à l'accueil et son devenir : prime d'accueil et prime de caisse. **Il nous semble normal que les personnels aient cette transparence, à moins que vous n'en jugiez, une fois de plus, autrement et que vous continuiez de gérer la DRFIP en toute opacité. Qu'allez-vous faire ?**
- une consultation démocratique par le vote des personnels sur l'accueil : horaires (horaire de début et de fin, pause méridienne, aménagement horaires lors des échéances) et jours d'ouverture site par site. **Qu'est-ce que la démocratie ? Dans la dernière édition du Larousse, on peut lire : « Système de rapports établis à l'intérieur d'une institution, d'un groupe, etc., où il est tenu compte, aux divers niveaux hiérarchiques, des avis de ceux qui ont à exécuter les tâches commandées. »**



Avec les personnels, nous exigeons aujourd'hui :

- l'arrêt de la mise en œuvre de la circulaire nationale du 22 octobre et de la note de service locale du 7 novembre sur les modifications des horaires d'ouverture au public en Haute-Garonne,
- l'arrêt des suppressions d'emplois et de la démarche stratégique, la communication du projet 2016-2018 de la déclinaison de la démarche stratégique en Haute-Garonne. La DRFIP de Haute-Garonne doit jouer la transparence.
- la consultation du CHS-CT avant toute réorganisation des horaires d'ouverture, avec avis des représentants des personnels.

Enfin, nous terminerons nos propos sur la nécessité absolue de respecter les personnels et leurs représentants. Nous avons bien compris que nous ne pouvons nous fier aux paroles de la Direction !

Dialogue social



Vous avez dit dialogue social ?

Il est temps que la Direction change d'attitude.